

Nicolas PRONER & Julien OTT
Huissiers de Justice Associés
80 RUE RENÉ PANHARD
Kilomètre Delta - BP 79041
30971 NIMES CEDEX 9
Tél 04 66 67 57 73
Fax 04 66 21 38 82

Compte Affecté CREDIT AGRICOLE
13506 10000 01000845002 36

PROCES VERBAL DE CONSTAT

- Dépôt d'un règlement de jeu-concours -

Références à Rappeler :

C171222/RIC/JO

L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT
ET LE QUATRE SEPTEMBRE

A LA DEMANDE DE :

SAS KING MEMPHIS, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 523520161 dont le siège social est situé 10 RUE FRANCOIS PERROUX 34670 BAILLARGUES, agissant poursuites et diligences de son représentant légal, domicilié en cette qualité audit siège social.

Elisant domicile en notre Etude.

PARTIE REQUERANTE QUI NOUS EXPOSE :

Qu'elle organise, du 18/09/2017 au 01/10/2017 inclus, un jeu gratuit avec obligation d'achat dénommé « Super bowl Memphis/PepsiCo »

Qu'elle nous requiert aux fins de vérifier la régularité du règlement de ce jeu et de déposer ce dernier au rang des minutes de notre office.

DEFERANT A CETTE DEMANDE :

Nous, S.C.P. Nicolas PRONER & Julien OTT, Huissiers de Justice Associés, Audienciers près la Cour d'Appel de NIMES, (GARD), y demeurant 80, Rue René Panhard, l'un d'eux soussigné,

Certifie avoir reçu ce jour un exemplaire du règlement organisé par la société requérante, intitulé « Super bowl Memphis/PepsiCo ».

J'ai alors contrôlé la régularité de ce dernier, sur lequel sont clairement mentionnés :

- L'identité de l'organisateur
- Les conditions d'accès au jeu et de participation
- La nature et la valeur des lots mis en jeu
- Les modalités de désignation des gagnants
- Le mode d'information des gagnants et les modalités de remise des lots
- Le nom de l'Huissier de Justice dépositaire
- La gratuité du jeu concours
- Le fait que le règlement est adressé à titre gratuit à toute personne qui en fera la demande

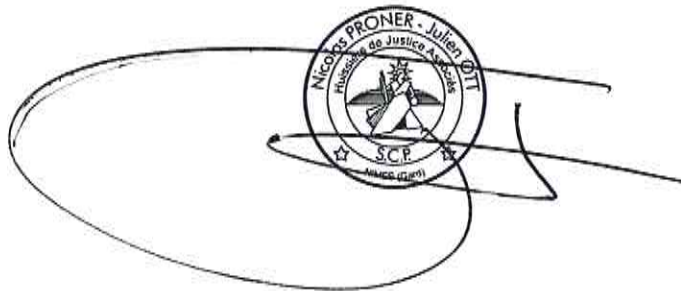
Ce règlement comporte 9 articles et est établi sur trois feuilles de papier de format A4. En annexe de ce règlement, sont listés sur 8 pages les 71 restaurants du réseau participants à l'opération.

Une copie de ce règlement et de son annexe, portant le sceau de mon Etude, demeurera annexée au présent procès-verbal.

Est également annexé au présent procès-verbal, l'extrait de règlement.

De tout ce que dessus énoncé, j'ai dressé le présent procès-verbal de constat pour servir et valoir ce que de droit.

Me Julien OTT
Huissier de Justice



REGLEMENT DU JEU Super bowl Memphis/PepsiCo



ARTICLE 1 : Société Organisatrice

La société PepsiCo France SNC immatriculée au registre du commerce de Nanterre, sous le numéro 381 511 039, dont le siège social se trouve au 420 rue d'Estienne d'Orves 92705 Colombes cedex et la société SAS King Memphis, immatriculée au registre du commerce de Nîmes, sous le numéro 523 520 161, dont le siège social se trouve au 10 rue François Perroux 34670 Baillargues (ci-après « les Sociétés Organisatrices ») organisent en France métropolitaine (Corse non comprise) un jeu avec obligation d'achat qui se déroulera du 18/09/2017 au 01/10/2017 inclus, dans 71 restaurants du réseau Memphis, ci - après dénommés « les restaurants du réseau Memphis participant à l'opération ». Liste des sites participants disponible en Annexe de règlement.

ARTICLE 2 : Participation

Ce jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine (Corse non comprise), à l'exception des membres du personnel des sociétés ayant participé à sa mise en place et de leur famille (parents et alliés en ligne directe et collatérale jusqu'au troisième degré).

Toute fausse identité ou fausse adresse est susceptible d'entraîner des poursuites pénales pour celui qui les aura fournies.

Une carte à gratter (dans la limite des stocks disponibles) sera remise à chaque acheteur dont l'addition est supérieure à 20€ et comprenant une boisson de la gamme Pepsi, 7UP ou Lipton Ice Tea.

Les joueurs ayant gratté la case argentée et découvert une mention « GAGNE ! » accompagnée de la dénomination du lot auront gagné le lot correspondant à la mention de la carte à gratter.

89 500 cartes à gratter seront disponibles dans les restaurants du réseau Memphis participant à l'opération. Parmi ces 89 500 cartes, 1 portera la mention « GAGNE ! » accompagnée de la dénomination du lot : « 1 séjour + 2 places »

Les 89 499 restantes porteront la mention « PERDU ».

ARTICLE 3 : Support du jeu

Le jeu est véhiculé sur *60 quadriptyque/restaurant posés sur les tables au sein des restaurants du réseau Memphis* participants à l'opération. Les gestionnaires de chaque restaurant participant ont la responsabilité de mettre en place l'opération en collant les supports fournis au sein de leur restaurant pour annoncer le jeu aux consommateurs.

ARTICLE 4 : Dotations

- Lot 1 : 1 séjour de 3 nuits à Minneapolis pour 2 personnes + 2 places pour la finale du Super Bowl d'une valeur totale de 22 320€ TTC (11 160€ TTC l'unité par personne), comprenant : « 1 séjour à Minneapolis, USA, pour 2 personnes du 02/02/2018 au 05/02/2018 » inclus :

- Vols A/R sur compagnie régulière en classe économique, avec ou sans correspondance (horaires à confirmer)
- 3 nuits Hôtel Radisson RED ***ou similaire en chambre double ou twin
- les petits déjeuners
- Transferts privés aéroport / hôtel/ aéroport
- Billets pour le Superbowl (catégorieUpper Level End Zone/Corner)
- Admission à la soirée «Evening with a Legend» le 2 février: assistance, buffet et boissons à volonté, DJ, le tout en compagnie des légendes de la NFL
- Admission à la «Pregame Party» 3h avant le match le 4 février: transferts en bus de luxe a/r depuis l'hôtel, buffet et boissons à volonté, concerts live, souvenirs
- Un pass week end à utiliser pendant le séjour sur le réseau de métro de Minneapolis
- Assurance "Assistance et Rapatriement" (bagages non inclus).

Le séjour ne comprend pas les frais d'acheminement aller/retour depuis le domicile du gagnant et de son accompagnant à l'aéroport de départ, les repas non mentionnés, les boissons, les frais médicaux éventuels, les visites et les dépenses personnelles.

Les participants au séjour doivent être habilités à se rendre dans la destination retenue. Chacun des participants au séjour doit être majeur et en mesure d'obtenir, si nécessaire, les visas pour la destination retenue et disposer d'un passeport valable 6 mois minimum après la date de retour. Ils doivent être en possession d'un passeport valide. Les frais liés à l'obtention des éventuels visas et vaccinations ne sont pas pris en charge.

En cas de prolongation du séjour, pour une raison indépendante de la Société Organisatrice, les frais occasionnés ne seront nullement à la charge de cette dernière.

Modalité d'obtention :

Le gagnant du séjour devra prendre contact avec l'agence de voyage organisatrice du séjour (HMS Voyages).

Les réservations devront avoir lieu entre la fin du jeu et jusqu'au 13/10/2017 inclus.

Les valeurs indiquées correspondent aux prix publics TTC approximatifs couramment pratiqués ou estimés à la date de rédaction du règlement, elles sont données à titre de simple indications et sont susceptibles de variations. Tous frais supplémentaires (transferts non prévus ci-dessus, frais administratifs, pourboires, etc.), ainsi que les transferts domicile – aéroports/gare ne sont pas compris dans la prestation et restent à la charge du gagnant.

Ces lots sont nominatifs, ils ne pourront, en aucun cas, être échangés contre quelque objet de quelque nature que ce soit. Aucune compensation financière ne peut être demandée en contrepartie.

Il ne sera attribué aucune contre-valeur en espèces en échange des lots gagnés. Les Sociétés Organisatrices se réservent le droit de remplacer les lots par un lot de même valeur et de caractéristiques proches si les circonstances l'exigent sans que sa responsabilité ne puisse être engagée d'une quelconque manière.

ARTICLE 5 : Attribution des dotations

Le joueur ayant gratté et découvert une mention « GAGNE ! » devra se manifester auprès d'un membre du personnel des restaurants du réseau Memphis participant à l'opération où la carte leur aura été remise pour récupérer le lot correspondant à la mention de la carte à gratter.

Il devra impérativement remplir un formulaire avec ses coordonnées (Nom, Prénom, Adresse, Numéro de téléphone, adresse mail).

PepsiCo France communiquera ensuite la liste des gagnants à l'agence de voyage organisatrice [HMS Voyages] qui entrera en contact avec le gagnant pour organiser le voyage. Sans nouvelle du gagnant passé un nouveau délai de douze (12) jours à compter de la fin du jeu, le gagnant n'aura plus le droit à sa dotation. Le gagnant pourra bénéficier de sa dotation en fonction des disponibilités et des dates choisies à compter de leur prise de contact avec l'agence de voyage.

La date limite des remontées de carte à gratter gagnantes est fixée au 13/10/2017 inclus (cachet de la poste faisant foi). PepsiCo a la responsabilité d'attribuer les lots aux gagnants qui en auront fait la demande.

La liste des gagnants ne sera ni publiée, ni diffusée.

Les Sociétés Organisatrices se dégagent de toute responsabilité en cas de dysfonctionnement de son réseau empêchant le bon déroulement du Jeu.

Les Sociétés Organisatrices ne sauraient être responsable en cas d'annulation ou report de l'évènement sportif, elles feront leurs meilleurs efforts pour obtenir des places à une nouvelle date si les conditions financières de celle-ci sont identiques et si la nouvelle date correspond aux dates de séjours.

Les Sociétés Organisatrices déclinent toute responsabilité pour tous les incidents et/ou accidents qui pourraient survenir pendant la durée de jouissance du prix attribué et/ou du fait de son utilisation. De même, les Sociétés Organisatrices ne sauraient voir leur responsabilité engagée en cas d'annulation ou de report des vols par la compagnie aérienne choisie pour les voyages, et de l'hôtel désigné, et ce, pour quelque cause que ce soit.

Les sociétés organisatrices agissant en qualité de simple intermédiaire entre l'agence de voyage [HMS Voyages] et le gagnant, ne peuvent voir leurs responsabilités engagées concernant le déroulement du voyage proposé, notamment en ce qui concerne la disponibilité, la nature, la qualité, la quantité des services, leur conformité, leur délai de livraison ou l'utilisation que le gagnant et son accompagnateur en font.

Les éventuelles réclamations doivent être formulées par les destinataires, directement auprès de PepsiCo France ayant assuré l'acheminement par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 6 : Acceptation du règlement

La participation à ce jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement.

L'application du présent règlement est soumise à la loi française

Les Sociétés Organisatrices ne sauraient en aucun cas encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté, elles étaient amenées à annuler le présent jeu, à le réduire, le prolonger, le reporter ou à en modifier les conditions.

Elles se réservent la possibilité dans tous les cas de prolonger la période de participation et de reporter toute date annoncée. Tout changement fera l'objet d'informations préalables par tout moyen approprié. Des additifs et modifications de règlement peuvent alors éventuellement être publiés pendant le jeu. Ils seront considérés comme des annexes au présent règlement.

Les modalités du jeu de même que les prix offerts aux gagnants ne peuvent donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte.

Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique ou écrite relative aux modalités du jeu et/ou à la liste des gagnants.

Les Sociétés Organisatrices se réservent le droit de poursuivre par tout moyen toute tentative de détournement du présent règlement et notamment en cas de communication d'informations erronées.

ARTICLE 7 : Dépôt du règlement

La participation à ce Jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement déposé chez SCP Proner - Ott, huissiers de justice à Nîmes. Pour recevoir le règlement ainsi que le remboursement des frais d'envoi lié à la demande de règlement et/ou le remboursement des frais de participation par papier libre, il suffit d'en faire la demande écrite, en indiquant vos coordonnées complètes (nom, prénom, adresse), à l'adresse du Jeu, Pepsico France SNC, service OOH, Jeu Super Bowl Memphis/PepsiCo 420 rue d'Estienne d'Orves, 92705 Colombes Cedex avant le 02/11/2017 minuit (cachet de la poste faisant foi).

ARTICLE 8 : Remboursements des frais de demande de règlement

Les frais postaux de demande de règlement seront remboursés sur la base du tarif lettre lent en vigueur – base 20g - sur simple demande écrite jointe à la demande de règlement accompagnée obligatoirement d'un RIB ou un RIP et envoyée avant le 02/11/2017 minuit (cachet de la Poste faisant foi).

Un seul remboursement par foyer (même nom, même adresse postale) pendant toute la durée du jeu. A envoyer à l'adresse du jeu : Pepsico France SNC, service OOH, Jeu Super Bowl Memphis/PepsiCo- 420 rue d'Estienne d'Orves, 92705 Colombes Cedex

ARTICLE 9 : Loi « Informatique et Libertés »

Conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée, tout participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppressions des données nominatives le concernant, et peut s'opposer au traitement informatique de ces informations en écrivant à l'adresse suivante : Pepsico France SNC, service OOH, Jeu Super Bowl Memphis/PepsiCo - 420 rue d'Estienne d'Orves, 92705 Colombes Cedex

ANNEXE 1
Liste des sites participants

NOM - MAIL	TÉLÉPHONE	ADRESSE
<p align="center">ALBI memphis.albi.direction@gmail.com</p>	<p align="center">05 63 38 67 26</p>	<p align="center">ZA La Baute Allée du commerce Espace Monaco 81990 Le Séquestre</p>
<p align="center">ALES memphiscoffeeales@gmail.com</p>	<p align="center">04 48 21 61 72</p>	<p align="center">20 Place des Martyrs de la Résistance 30100 Alès</p>
<p align="center">ARRAS memphis-arras@orange.fr</p>	<p align="center">03 21 51 75 20</p>	<p align="center">Avenue Winston Churchill 62000 Arras</p>
<p align="center">AUBAGNE memphis.aubagne@gmail.com</p>	<p align="center">04 42 73 07 81</p>	<p align="center">572 Avenue des Caniers Zone Industrielle Les Paluds 13400 Aubagne</p>
<p align="center">AVIGNON sacmemphis84@gmail.com</p>	<p align="center">04 90 23 10 64</p>	<p align="center">140 rue Paul Eluard 84100 Avignon</p>
<p align="center">BAYONNE memphiscoffee64@outlook.fr</p>	<p align="center">05 59 55 76 20</p>	<p align="center">ZA Saint-Frédéric 8 Chemin de Hayet 64100 Bayonne</p>
<p align="center">BEGGEN memphisbeggen@outlook.com</p>	<p align="center">+352 24 52 70 30</p>	<p align="center">233 - 241 Rue de Beggen L - 1221 Luxembourg</p>
<p align="center">BESANCON memphis-coffee@tanier.biz</p>	<p align="center">03 81 57 37 58</p>	<p align="center">Espace Valentin Rue Météore 25480 Miserey-Salines</p>

<p>BEZIERS <i>memphisbeziers@orange.fr</i></p>	<p>04 67 76 68 52</p>	<p>CC Polygone Rive Gauche lot 306 3 Carrefour de l'Hours 34500 Béziers</p>
<p>BLOIS <i>memphisblois@gmail.com</i></p>	<p>02 54 70 08 00</p>	<p>30 Boulevard de l'Industrie 41000 Blois</p>
<p>BONNEUIL-SUR-MARNE <i>memphisbonneuil@orange.fr</i></p>	<p>01 43 39 43 22</p>	<p>Avenue des 28 Arpents 94380 Bonneuil sur marne</p>
<p>BORDEAUX LAC <i>memphisbordeauxlac@orange.fr</i></p>	<p>05 56 80 33 91</p>	<p>Zone Alléonor d'Aquitaine Rue Dugay Trouin 33300 Bordeaux</p>
<p>BOURGOIN JALLIEU <i>memphisbourgoiu@orange.fr</i></p>	<p>04 74 43 54 95</p>	<p>5 rue Denis Papin 38300 Bourgoin-Jallieu</p>
<p>BRIVE LA GAILLARDE <i>memphisbrive@gmail.com</i></p>	<p>05 55 74 80 94</p>	<p>19 Avenue Cyprien Faurie Brive La Gaillarde 19100</p>
<p>BRUAY LA BUISSIÈRE <i>memphis-bruay@orange.fr</i></p>	<p>03 21 57 36 62</p>	<p>Parc de la Porte Nord Rue de la libération 62700 Bruay-la-Buissière</p>
<p>CAEN MONDEVILLE <i>memphiscaen@gmail.com</i></p>	<p>02 31 78 60 60</p>	<p>2 Parvis Mondevillage 14120 Mondeville</p>
<p>CAGNES-SUR-MER <i>memphiscoffeeesm@yahoo.fr</i></p>	<p>09 67 21 36 56</p>	<p>CC Polygone Riviera ZAC SUDALPARC - 115 Avenue des Alpes 06800 Cagnes-sur-Mer</p>

<p>CALAIS <i>memphis.calais@gmail.com</i></p>	<p>03 21 36 94 65</p>	<p>225 Rue Chevreul Curie CALAIS</p> <p>ZAC 62100</p>
<p>CHALON SUR SAÔNE <i>memphis.chalon@orange.fr</i></p>	<p>03 85 94 82 68</p>	<p>Rue René Cassin 71100 Chalon-sur-Saône</p>
<p>CHAMBERY <i>memphischambery@gmail.com</i></p>	<p>04 79 33 42 46</p>	<p>325 Avenue Eugène Ducretet Chambéry</p> <p>73000</p>
<p>CHAMPIGNY SUR VESLE <i>memphiscoffeechampigny@gmail.com</i></p>	<p>03 26 24 61 38</p>	<p>Parc commercial Champigny Zone d'activité des Bonnières Lotissement la Charme Rue de la Garenne 51370 Champigny sur Vesle</p>
<p>CHARTRES <i>memphis.chartres@orange.fr</i></p>	<p>02 37 34 54 89 09 71 27 13 06</p>	<p>33 C rue des Pierres Missigault 28630 Barjouville</p>
<p>CHASSE SUR RHONE <i>memphiscoffee.chasse31@orange.fr</i></p>	<p>09 67 61 67 34</p>	<p>Zone Commerciale Chasse Sud Frédéric Mistral 38670 Chasse Sur Rhône</p> <p>Avenue</p>
<p>CLERMONT FERRAND <i>memphisclermont@gmail.com</i></p>	<p>04 73 35 87 24</p>	<p>Rue de l'Éminée 63000 Clermont Ferrand</p>
<p>CORMONTREUIL (Reims) <i>memphiscormontreuil51@orange.fr</i></p>	<p>03 26 87 12 43</p>	<p>25 rue des Laps 51350 Cormontreuil</p>
<p>CREIL / SAINT MAXIMIN <i>memphis.stmax@gmail.com</i></p>	<p>03 44 53 48 16</p>	<p>ZAC du bois des fenêtres 565 Rue Louis Saint Just 60740 Saint Maximin</p>

<p>FREJUS <i>memphis.coffee.frejus@orange.fr</i></p>	<p>04 83 12 78 02</p>	<p>439 avenue Lou Gabian 83600 Fréjus</p>
<p>HENIN BEAUMONT (Lille) <i>memphis-henin@orange.fr</i></p>	<p>03 21 67 02 93</p>	<p>Zac du Bord des Eaux Boulevard Herne 62110 Hénin-Beaumont</p>
<p>LA GARDE (Toulon) <i>memphislagarde@orange.fr</i></p>	<p>04 94 42 03 15</p>	<p>1082 chemin des Plantades 83130 La Garde</p>
<p>LA ROCHELLE <i>memphiscoffee.larochele@gmail.com</i></p>	<p>05 46 68 20 68</p>	<p>13 Rue du 14 juillet 17138 Puilboreau</p>
<p>LA SEYNE SUR MER <i>memphislasoyne@outlook.fr</i></p>	<p>04 94 71 47 66</p>	<p>BLV de l'Europe Centre commercial Auchan 83500 La Seyne sur Mer</p>
<p>LA VALENTINE <i>memphis.lavalentine1.fr@gmail.com</i></p>	<p>04 91 01 33 84</p>	<p>184 route des 3 Lucs - La Valentine 13012 Marseille</p>
<p>LA VILLETTE <i>memphisvillup@orange.fr</i></p>	<p>01 42 80 74 51</p>	<p>Centre commercial Vill'up 30 Avenue Corentin Cariou 75019 Paris</p>
<p>LE HAVRE <i>memphislehavre@orange.fr</i></p>	<p>02 35 26 13 71</p>	<p>Centre Commercial Docks Vauban 70 Quai Frissard 76600 Le Havre</p>
<p>LE MANS <i>memphiscoffeelemans@yahoo.com</i></p>	<p>02 43 52 25 48</p>	<p>ZAC Du Moulin aux Moines Rue Jean de Vignolles 72650 Saint Saturnin</p>
<p>LENS <i>memphis-lens@orange.fr</i></p>	<p>03 21 13 80 06</p>	<p>Zone Commerciale Lens 2 Vendin Le Vieil 62880</p>

<p>LIMOGES <i>memphislimoges@gmail.com</i></p>	<p>05 55 14 62 54</p>	<p>2 rue Léon Serpollet 87280 Limoges</p>
<p>LOMME <i>memphis.lomme@orange.fr</i></p>	<p>03 20 85 38 80</p>	<p>1 rue du château d'Issenghien 59160 Lomme</p>
<p>MACON <i>memphismacon@orange.fr</i></p>	<p>03 85 22 75 99</p>	<p>134 route de Lyon 71000 MACON</p>
<p>MANTES BUCHELAY <i>memphis.buchelay@gmail.com</i></p>	<p>01 30 94 47 10</p>	<p>ZAC Porte de Normandie 3 Rue Jean Ferrat 78711 Mantes La Ville</p>
<p>MAREUIL-LES-MEAUX <i>memphismeaux@orange.fr</i></p>	<p>01 60 32 23 11</p>	<p>19 rue des Montaubans 77100 Mareuil-Lès-Meaux</p>
<p>MAUREPAS <i>memphismaurepas@orange.fr</i></p>	<p>01 30 66 58 66</p>	<p>Angle rue Galois CD13 78310 Maurepas</p>
<p>MELUN / VERT-ST-DENIS <i>memphismelun@orange.fr</i></p>	<p>01 64 19 48 79</p>	<p>Lieu-dit La Cave 50 RD 306 77240 Vert Saint Denis</p>
<p>MERIGNAC (Bordeaux) <i>memphiscoffcomerignac@gmail.com</i></p>	<p>05 56 96 95 25</p>	<p>51 chemin de Mirepin 33700 Mérignac</p>
<p>METZ SEMÉCOURT <i>memphissemecourt@orange.fr</i></p>	<p>03 87 67 81 64</p>	<p>ZA Val Euromoselle Pré des Meuniers 57280 Semécourt</p> <p>Rue du</p>

<p>MONTEVRAIN managermemphis@orange.fr</p>	<p>01 64 44 14 25</p>	<p>Le Clos du Chêne 1 rue Fontenelle 77144 Montevrain</p>
<p>MONTPELLIER memphismtp1@orange.fr</p>	<p>04 67 50 97 08</p>	<p>1049 rue Hélène Boucher 34130 Mauguio</p>
<p>MOUGINS memphis.coffee.mougins@gmail.com</p>	<p>04 93 12 13 72</p>	<p>561 Route de la Roquette 06250 Mougins</p>
<p>NANCY contact@memphis-nancy.com</p>	<p>03 83 22 79 43</p>	<p>37 rue Berthollet 54710 Ludres</p>
<p>NICE contact@memphisnice.fr</p>	<p>04 93 41 31 54</p>	<p>Centre ccial Nice One Boulevard des Jardiniers 06200 NICE</p>
<p>NIMES memphisnimes@orange.fr</p>	<p>04 66 26 92 07</p>	<p>145 rue Michel Debré 30900 Nîmes</p>
<p>NIORT memphiscoffan.niort@gmail.com</p>	<p>05 49 08 00 71</p>	<p>7 rue Jean Baptiste Colbert 79000 Niort</p>
<p>ORLÉANS memphisorleans@live.fr</p>	<p>02 38 77 70 15</p>	<p>32 rue Louis Roguet 45000 Orléans</p>
<p>PERPIGNAN perpignan.memphis@orange.fr</p>	<p>04 68 08 98 24 09 67 45 98 24</p>	<p>Multiplexe Mega Castillet Zac du Mas Balande 66 000 Perpignan</p>
<p>PDC memphisfdc@orange.fr</p>	<p>04 42 74 89 24</p>	<p>CD 6 - ZC Plan de Campagne 13170 Les Pennes Mirabeau</p>

<p>POITIERS memphis.pottiers@gmail.com</p>	<p>05 49 30 64 25</p>	<p>CC Géant Casino Beaulieux 2 Av Lafayette 86000 Poitiers</p>
<p>ROUEN BARENTIN memphisbarentin76@orange.fr</p>	<p>02 35 80 87 99</p>	<p>Centre commercial du Mesnil Roux Lieu Dit La Carbonnière RN 15 76360 Barentin</p>
<p>SAINT BRICE SOUS FORET memphis.stbrice@dukes.fr</p>	<p>01 39 92 07 70</p>	<p>RN1 Lieu dit La Chapelle St Nicolas 95350 St Brice sous Forêt</p>
<p>STRASBOURG memphis.malraux@yahoo.fr</p>	<p>03 88 61 62 30</p>	<p>Les Docks Malraux 30 rue du Bassin d'Austerlitz 67100 Strasbourg</p>
<p>THONVILLE memphisthionville@orange.fr</p>	<p>03 82 55 72 59</p>	<p>5 rue des Auriges 57100 Thionville</p>
<p>TIGNIEU memphis.tignieu@orange.fr</p>	<p>04 78 28 37 58</p>	<p>ZAC Place du Dauphiné 4 rue du Bochet 38230 Tignieu-Jamezieu</p>
<p>TOULOUSE memphiscoffeetoulouse1@orange.fr</p>	<p>05 62 80 84 55</p>	<p>347 avenue des États-Unis 31200 Toulouse</p>
<p>TROYES memphistroyes@orange.fr</p>	<p>03 25 41 63 10</p>	<p>Parc commercial Be Green Rue de l'Avenir 10410 St Parres aux Tertres</p>
<p>VALENCE memphisvalence@gmail.com</p>	<p>04 75 25 91 59</p>	<p>Zone de Laye 26320 Saint Marcel Lès Valence</p>

<p>VALENCIENNES memphis@satellium.fr</p>	<p>03 27 28 85 08</p>	<p>Satellium Bowling Rue des Vosges 59300 Valenciennes</p>
<p>VÉNISSIEUX memphisvenissieux@orange.fr</p>	<p>04 78 09 39 09</p>	<p>32 Allée des Savoie 69200 Vénissieux</p>
<p>VILLEFRANCHE SUR SAÔNE memphisvillefranche@orange.fr</p>	<p>04 74 09 04 29</p>	<p>290 Rue François Meunier Vial 69400 Villefranche sur Saône</p>
<p>VILLENEUVE D'ASCQ memphis.v2@memphis59.fr</p>	<p>03 20 47 50 83</p>	<p>ZAC Héron Parc 3 avenue de l'Avenir 59650 Villeneuve d'Ascq</p>
<p>VILLEPARISIS memphisvilleparisis@orange.fr</p>	<p>01 64 67 06 05</p>	<p>Les portes d'Ambresis Rue Jean Monnet 77270 Villeparisis</p>
<p>VIRIAT memphisviriat@orange.fr</p>	<p>04 74 25 24 72</p>	<p>Zone commercial de la Neuve 44 rue du Plateau 01440 Viriat</p>
<p>SAINT ETIENNE EN COURS d'ouverture</p>		

Jeu avec obligation d'achat organisé par la société PepsiCo France SNC et la société SAS King Memphis, (ci-après « les Sociétés Organisatrices ») du 18/09/2017 au 01/10/2017 inclus, dans les 71 points de vente participants listés dans le règlement complet. Le jeu est ouvert à toute personne majeure résidant en France métropolitaine (Corse non comprise). Une carte à gratter sera remise à chaque acheteur dont l'addition est supérieure à 20€ et comprenant une boisson de la gamme Pepsi, 7UP ou Lipton Ice Tea dans les points de vente Memphis participants à l'opération. Est mis en jeu 1 bon pour un séjour du 02/02/2018 au 05/02/2018 (3 nuits) à Minneapolis pour 2 personnes + 2 places pour la finale du Super Bowl d'une valeur totale de 22 320€ TTC (détail du lot dans le règlement complet). La valeur indiquée correspond aux prix publics TTC approximatifs couramment pratiqués ou estimés à la date de rédaction du règlement, elles sont données à titre de simples indications et sont susceptibles de variations.

Le joueur ayant gratté et découvert une mention « GAGNE ! 1 Séjour + 2 places » devra se manifester auprès d'un membre du personnel des restaurants du réseau Memphis participants à l'opération où la carte leur aura été remise pour récupérer le lot correspondant à la mention de la carte à gratter. Il devra impérativement remplir un formulaire avec ses coordonnées (Nom, Prénom, Adresse, Numéro de téléphone, adresse mail). PepsiCo France communiquera ensuite les coordonnées du gagnant à l'agence de voyage organisatrice [HMS Voyages] qui entrera en contact avec le gagnant pour organiser le voyage. Sans nouvelle du gagnant passé un nouveau délai de douze (12) jours à compter de la fin du jeu, le gagnant n'aura plus le droit à sa dotation. Le gagnant pourra bénéficier de sa dotation en fonction des disponibilités et des dates choisies à compter de leur prise de contact avec l'agence de voyage. La date limite des remontées de la carte à gratter gagnante est fixée au 13/10/2017 inclus (cachet de la poste faisant foi). PepsiCo a la responsabilité d'attribuer les lots aux gagnants qui en auront fait la demande.

Le règlement complet est déposé chez SCP Proner - Ott, huissier de justice à Nîmes, et est disponible dans tous les points de ventes participants et peut être envoyé sur simple demande avec possibilité de remboursement des frais d'envoi lié à la demande de règlement. Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée dite Loi informatique et Libertés, tout participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données nominatives le concernant, et peut s'opposer au traitement informatique de ces informations en écrivant à l'adresse du jeu : PepsiCo France, service OOH, Jeu Super Bowl Memphis/PepsiCo, 420 rue d'Estienne D'Orves 92705 Colombes.

